



CONDITIONS DE LA VENTE

1. L'adjudicataire sera tenu d'accepter ce qui lui aura été adjugé, et devenant une définitivité, entre plusieurs enchérisseurs, le lot sera remis à l'enchère.

2. Les lots seront livrés, le lendemain de la vente, à la charge de l'acquéreur, le prix d'achat payé comptant, à moins de règlement à la satisfaction de l'encanteur. A défaut, MM. Oct. Lemieux & Cie ne seront nullement responsables, dans le cas, où, les livres seraient perdus, ou volés, ou enlignagés, ou détruits; ces dangers seront à charge au risque entier de l'acquéreur.

3. Le catalogue a été préparé avec le plus grand soin, quant à la description et à l'état des livres; cependant, les soussignés ne sont nullement responsables, des erreurs ou des omissions qui auraient pu se commettre. Les livres pourront être examinés, le jour de la vente.

4. Nul achat de livres ne sera, ni reçu, ni payé durant la vente.

5. Tous lots de livres qui n'auraient pas été réclamés, sous le délai mentionné plus haut, seront remis à l'enchère, ou vendus à vente privée, à la charge et aux frais de l'acquéreur.

Les soussignés ayant à leur disposition, des rayons pouvant contenir 6,000 volumes, se licitent les ventes de livres, et se chargent de donner une pleine et entière satisfaction.

Les soussignés se chargent d'acheter les livres à leurs enchères, pour les Universités, les Collèges et les Institutions publiques.

OCT. LEMIEUX & CIE.,

253. RUE ST. JEAN,

QUEBEC.

